

10 POINTS À RETENIR

SUR LE NOUVEAU DPE

au 1^{ER} Juillet 2021



1 OPPOSABLE

Droit de demander réparation d'un manquement aux obligations du vendeur/locataire ou du diagnostiqueur pour tous les DPE réalisés à compter du 01/07/21

2 MÉTHODE DE CALCUL 3CL



L'unique méthode de calcul du DPE logement qui prend en compte : chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage et auxiliaires (VMC et chauffage)

3 LA LOCALISATION PRISE EN COMPTE



Pour les étiquettes E, F ou G, les seuils étiquette pourront varier selon le département ou l'altitude.

4 UNE SEULE ÉTIQUETTE

Qui englobe l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Attention : la plus mauvaise des 2 performances sera retenue pour la note !



Un DPE plus lisible



5 VENTE ET LOCATION



Le DPE sera utilisable autant pour la vente que pour la location du bien immobilier.



6 VALIDITÉ 10 ANS

Le nouveau DPE est valide 10 ans.

Attention : la durée de validité des anciens DPE est raccourcie !

- Si réalisés avant janvier 2018, validité jusqu'au 31/12/2022
- Si réalisés depuis janvier 2018, validité jusqu'au 31/12/2024

7 LES ANCIENS DPE NON OPPOSABLES

Les DPE réalisés selon les méthodes en vigueur jusqu'au 30 juin ne seront pas opposables.



8 DPE À L'IMMEUBLE

Fournir les informations sur les équipements de chauffage collectif. Sinon des critères pénalisants sont retenus par défaut.

9 FIN DES ÉTIQUETTES VIERGES



Le propriétaire ou bailleur doit fournir les informations au diagnostiqueur quelque-soit l'année de construction.

10 DPE TERTIAIRE PARTIELLEMENT INCHANGÉ

Le DPE reste sur le modèle factures

AC Environnement, l'expert de la donnée technique, économique et environnementale sur le bâti, réalise des prestations de diagnostic immobilier partout en France. Ses techniciens sont formés et certifiés conformément aux exigences imposées par la réglementation.